



FAQ Programme d'impulsion « Technologies de fabrication »

Question	Réponse
Qu'est-ce qu'encourage le programme d'impulsion « Technologies de fabrication » ?	<p>Le programme d'impulsion « Technologies de fabrication » a pour but d'encourager les projets d'innovation à l'intersection entre la recherche et le transfert de technologie que mènent des entreprises suisses, conjointement avec des institutions de recherche, dans les domaines de l'industrie 4.0 et des technologies de fabrication modernes en s'appuyant sur les technologies digitales.</p> <p>Les fonds supplémentaires pour 2019 et 2020 s'élèvent à 24 millions de CHF, conformément à la proposition du Conseil fédéral. Les fonds supplémentaires demandés doivent être approuvés par le Parlement lors de ses délibérations entre décembre 2018 et février 2019.</p>
Qu'advient-il du programme d'impulsion si le Parlement n'accorde pas les fonds supplémentaires demandés ?	<p>Depuis sa création, Innosuisse souligne l'importance de la numérisation pour l'avenir de la Suisse. C'est pourquoi elle est convaincue que le Parlement approuvera la demande de fonds supplémentaires. Innosuisse traitera et, le cas échéant, encouragera chaque demande émanant du programme d'impulsion. Si les fonds supplémentaires n'étaient pas accordés, les taux de financement des projets encouragés en 2019 seraient sensiblement plus bas.</p>
Qui peut soumettre une demande ?	<p>Le programme s'adresse en particulier aux consortiums de plusieurs entreprises et de plusieurs institutions de recherche opérant dans l'industrie 4.0 et dans la branche des technologies de fabrication modernes. D'un point de vue économique, il s'agit principalement des entreprises de la chaîne de création de valeur verticale et horizontale des secteurs suivants (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Industrie MEM (industrie des machines, des équipements électroniques et des métaux)• Industrie agroalimentaire• Industrie des équipementiers automobiles• Industrie de la technique médicale• Industrie du bâtiment• Industrie chimique• Pharmacie et biotechnologie• ... <p>Les demandes issues d'autres branches portant sur les même thématiques sont également les bienvenues.</p> <p>La direction de projet peut être assurée aussi bien par les partenaires économiques que par les partenaires de recherche.</p>

<p>Quelles sont les technologies de fabrication visées ?</p>	<p>Exemples de technologies de fabrication majeures (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Technologies d'automatisation / robotique ▪ Recours à la photonique, aux capteurs, composants et systèmes photoniques ▪ Traitement des matériaux, par exemple par faisceaux de lumière, par laser ou par faisceaux d'électrons ▪ Techniques de revêtement et d'impression, y compris la fabrication additive ▪ Procédés de fabrication de structures de surface à l'échelle micro et nanométrique ▪ Procédés de fabrication pour les matériaux composites ▪ Usinage de précision et d'ultra-précision ▪ Procédés de fabrication dans les domaines du formage, de la déformation, de l'enlèvement et de l'assemblage ▪ ...
<p>Quelles technologies numériques sont particulièrement concernées ?</p>	<p>Exemples de technologies numériques clés pour les technologies de fabrication innovantes (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Simulation ▪ Intelligence artificielle (IA) ▪ Vision numérique, traitement d'image / apprentissage automatique ▪ Digital twin / systèmes cyber-physiques ▪ Réalité virtuelle / augmentée ▪ Internet des objets ▪ Cloud computing ▪ Communication sans fil ▪ Communication optique ▪ Cybersécurité ▪ ...
<p>Sur quels types de projets le programme d'impulsion met-il l'accent ?</p>	<p>Le programme d'impulsion met l'accent sur des projets à l'intersection entre la recherche et le transfert de technologie, au sein desquels collaborent de grands consortiums à travers des équipes interdisciplinaires issues de la recherche et de l'industrie. Dans l'idéal, les consortiums travaillent sur des solutions à caractère exploratoire basées sur la recherche dont la mise en œuvre présente des effets amplificateurs sur diverses applications dans différents secteurs d'activité.</p> <p>Il est souhaitable (mais pas impératif) que les projets, en particulier les projets de consortium, remplissent les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plusieurs partenaires chargés de la mise en valeur dans les projets pré-compétitifs, dont au moins une PME ▪ Ou couverture d'une chaîne de création de valeur par plusieurs partenaires chargés de la mise en valeur, dont au moins une PME ▪ Plusieurs partenaires de recherche, dont au moins une haute école spécialisée
<p>Quel est le principal objectif du programme d'impulsion ?</p>	<p>Les projets doivent apporter à l'économie suisse des avantages quantitatifs tels que l'accroissement de la productivité, la flexibilité de la production (raccourcissement des temps de reconversion, p. ex.) ou l'amélioration du temps de fonctionnement, mais aussi mettre en évidence de nouvelles possibilités de production.</p>
<p>Sur quel cadre légal le programme d'impulsion s'appuie-t-il ?</p>	<p>Les conditions-cadre sont celles qui s'appliquent à l'encouragement ordinaire de projets d'innovation.</p>

<p>Qu'advient-il des projets d'impulsion une fois qu'ils seront terminés au quatrième trimestre 2020 ?</p>	<p>Compte tenu de leur caractère exploratoire et consortial, les projets approuvés à haute valeur qualitative et couronnés de succès offrent aux partenaires chargés de la mise en valeur de bonnes perspectives en ce qui concerne des projets avec des applications concrètes.</p>
<p>Existe-t-il une limite pour les frais matériels ?</p>	<p>Un taux de frais matériels comparativement plus élevé par rapport aux coûts totaux est en principe également éligible à l'encouragement pour des projets de consortium à caractère exploratoire dans la mesure où ces frais servent par exemple à financer des installations pilotes et de démonstration présentant un bénéfice accru et ne sont pas disproportionnés par rapport aux frais de personnel.</p>
<p>La règle de participation à hauteur de 50 % comporte-t-elle des exceptions pour les partenaires chargés de la mise en valeur ?</p>	<p>La participation habituelle des entreprises aux coûts de projet à hauteur de 50 % doit garantir que le programme d'impulsion encourage des projets qui traitent de questions pertinentes pour les entreprises et offrent un bénéfice direct en ce qui concerne la mise en œuvre.</p> <p>Les règles de participation aux coûts de projet d'au moins 50 % par les partenaires chargés de la mise en valeur peuvent être assouplies au cas par cas si les projets sont particulièrement innovants et présentent un potentiel de succès supérieur à la moyenne ou si les résultats de ces projets pourraient bénéficier à de nombreux utilisateurs.</p> <p>Les projets sans partenaires chargés de la mise en valeur sont possibles dans la mesure où la plus-value attendue pour l'économie est supérieure à la moyenne, que les projets tendent à des innovations significatives et que des programmes de suivi concrets sont vraisemblables. Innosuisse ne finance toutefois aucun projet purement académique. Par conséquent, l'application doit présenter au minimum des avantages concrets pour l'économie suisse et être clairement axée sur la mise en œuvre (p. ex. sous la forme de déclaration d'intention des futurs partenaires de mise en œuvre).</p> <p>De même, Innosuisse peut approuver au cas par cas une participation financière des partenaires chargés de la mise en valeur (contribution en espèces) inférieure à 10 % pour les prestations de recherche ou renoncer entièrement à la prestation financière des partenaires chargés de la mise en valeur si la capacité économique de ces derniers est insuffisante. Pour ce faire, elle prend en considération le potentiel d'innovation du projet, les risques liés à ce dernier et la viabilité financière inhérente à la réalisation du projet.</p>
<p>Quel niveau de détail les business plans des projets de consortium à caractère exploratoire doivent-ils présenter ?</p>	<p>Les projets de consortium à caractère exploratoire ne doivent pas nécessairement présenter des business plans concrets pour la commercialisation prévue dans la mesure où les objectifs quantitatifs et qualitatifs du programme d'impulsion cités précédemment (accroissement de la productivité, flexibilité de la production ou nouvelles innovations produits en faveur de l'économie suisse) peuvent être démontrés au moyen de plans concrets, ainsi que de faits et indicateurs fiables.</p>
<p>Où puis-je obtenir des informations supplémentaires ?</p>	<p>Outre les renseignements figurant sur le site Internet d'Innosuisse, il est possible d'obtenir des informations auprès des mentors en innovation et des réseaux thématiques nationaux (RTN).</p> <p>Innosuisse organise en outre deux séances d'information en coopération avec SwissMEM, Industrie 2025 et SATW :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 27 novembre 2018, 16 h 30 : Brugg Windisch, salle du campus ▪ 4 décembre 2018, 16 h 30 : Microcity, Neuchâtel. <p>Les personnes intéressées peuvent s'inscrire à ces manifestations via le site Internet d'Innosuisse.</p>

<p>D'autres mesures sont-elles prévues en plus du programme d'impulsion « Technologies de fabrication » ?</p>	<p>La deuxième mesure du plan d'action 2019-2020 du Conseil fédéral mise en œuvre par Innosuisse vise à promouvoir la numérisation dans le domaine de l'énergie et de la mobilité via les Swiss Competence Centers for Energy Research (SCCER). Un budget annuel de 1,5 million de CHF est prévu. Cette action se concentre sur trois SCCER sélectionnés dans le cadre d'une procédure séparée.</p>
---	---